

INFORMATIONS FAMILLES

1/ INFORMATIONS GENERALES

Madame, Monsieur,

NeurodysPaca est une Association Loi 1901 créée en 2002, spécialisée dans les troubles spécifiques d'apprentissages et du neurodéveloppement.

Résodys est un établissement de l'Association, réseau de santé régional PACA chargé de la coordination des parcours de soins des enfants et adolescents concernés par ces troubles.

Vous constituez un dossier afin que votre enfant intègre ce réseau.

Nous coordonnerons alors une équipe de professionnels pour assurer la qualité et la continuité des soins.

Cette équipe est constituée de spécialistes des troubles d'apprentissage et du neurodéveloppement, et qui travaillent en étroite collaboration avec des unités de soins et de recherche au niveau national et international.

Résodys s'engage à tout mettre en œuvre pour faire bénéficier **votre enfant des soins de la plus haute qualité ou de vous accompagner dans vos démarches de validation des aménagements scolaires.**

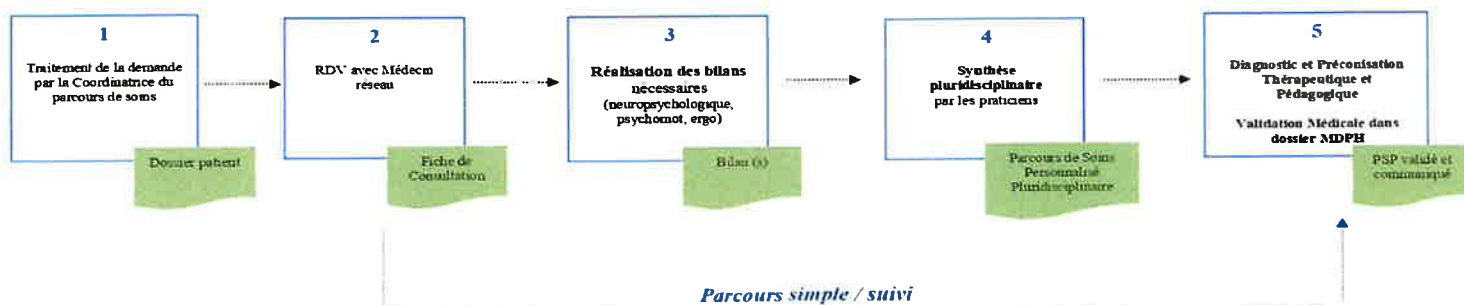
Votre engagement sera de contribuer au quotidien au bon fonctionnement de ce dispositif, en respectant les consignes qui vous seront données pour appliquer au mieux les mesures diagnostiques et thérapeutiques préconisées pour votre enfant.

Les données recueillies pourront être utilisées à des fins de recherches et d'évaluation après avoir été rendues anonymes.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, mettre fin à cette participation à tout moment en informant la Coordinatrice.

2 / PARCOURS PATIENT

Patient : tout enfant, c'est-à-dire tout sujet de moins de 18 ans, présentant un trouble spécifique d'apprentissage et résidant en PACA est susceptible d'être inclus dans le réseau.



Un Médecin réseau, s'il le juge utile, peut proposer à la famille l'inclusion de son enfant dans le réseau. Il la dirige alors vers la **Coordinatrice** afin de mettre en place le dossier patient.

La famille peut aussi contacter directement la **Coordinatrice** pour mettre en place ce dossier patient et être orientée vers un **Médecin réseau** qui confirmera si besoin l'inclusion dans le réseau.

Selon les cas, et sur décision du Médecin réseau, d'autres professionnels de santé, notamment un neuropsychologue et un psychomotricien (ou un ergothérapeute), seront associés à l'équipe-patient Résodys.

Les praticiens qui suivent déjà le patient seront tenus informés de son parcours dans le réseau.

Enfin, lorsque l'enfant n'est pas adressé par le médecin scolaire, il sera proposé au médecin ou au psychologue scolaire de participer à l'équipe en tant qu'intermédiaire avec l'école.

Le réseau de santé est en charge de coordonner des parcours de soins et ne peut répondre aux demandes consistant uniquement à réaliser un bilan neuropsychologique ou actualiser un bilan pour compléter un dossier administratif.

3 / DOSSIER PATIENT

Il est constitué de :

La Charte des Réseaux de santé, le présent document Informations familles, les questionnaires Administratif, Parental, de Conners, Scolaire, Brief Enseignant et Brief Parent, SNAP, formulaire d'engagement (obligatoire) et d'adhésion (facultatif), ainsi que de tous les bilans déjà réalisés auprès du patient.

A l'issue de ce parcours, un document intitulé Projet de Santé Personnalisé (PSP) est rédigé, il formalise les résultats des bilans, orientations et aménagements préconisés par les professionnels de santé, et est adressé à la famille ainsi qu'aux Médecins et Psychologues scolaires (si leurs coordonnées nous ont été communiqués dans le dossier patient).

Les coordonnées des membres de l'équipe-patient et leurs rôles sont indiqués dans LE PSP. Les modalités d'accès et d'usage du système d'information du réseau sont précisées par la Coordinatrice individuellement à chaque membre de l'équipe-patient.